

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 8 du 21 mars 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION N° 8420/ARM/DGA/SMQ/D

portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué.

Du 20 février 2019

DÉCISION N° 8420/ARM/DGA/SMQ/D portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué.

Du 20 février 2019

NOR A R M A 1 9 5 2 4 9 4 5

Texte(s) abrogé(s) :

- ≥ [Décision N° 6592/DEF/DGA/SMQ/D du 08 janvier 2016 portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué.](#)
- ≥ [Décision N° 158548/DEF/DGA/SMQ/D du 21 décembre 2016 portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué au sein du service central de la modernisation et de la qualité de la direction générale de l'armement.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [700.2.8.1.](#)

Référence de publication :

BOC n°8 du 21/3/2019

Vu [Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.](#),

Vu [Décret N° 2009-1180 du 05 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement.](#),

Vu [Arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants.](#),

Vu [Arrêté du 02 décembre 2009 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement.](#),

Vu [Arrêté du 21 février 2012 fixant la liste des gestionnaires de biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants.](#);

Art. 1er. Dans le cadre de l'organisation de la gestion logistique des biens qui relèvent des attributions du service central de la modernisation et de la qualité de la direction générale de l'armement, le directeur du service des systèmes numériques de l'armement est désigné gestionnaire de biens délégué, pour les biens relevant du service des systèmes numériques de l'armement.

Art. 2.

La [décision n° 6592/DEF/DGA/SMQ/D du 8 janvier 2016](#) portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué est abrogée.

Art. 3.

La [décision n° 158548/DEF/DGA/SMQ/D du 21 décembre 2016](#) portant désignation d'un gestionnaire de biens délégué est abrogée.

Art. 4. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

L'ingénieur général hors classe de l'armement,

directeur, chef du service central de la modernisation et de la qualité,

Benoît LAURENSOU.